



affiché le 13/09/23

**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2023 - 157

*Nomenclature @CTES : Finances / Intervention économique*

**FINANCES**

**REMBOURSEMENT MATERIEL ENDOMMAGE AU CAMPING SUITE A LA TEMPETE DU 22/06/23 AU PROFIT DE M. ALFONSO MARTINEZ**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la tempête, en date du 22/06/23, qui a touché le Camping municipal de Tonnerre ;
- Considérant que le campeur Alfonso Martinez a subi des dégâts importants sur son matériel suite à la chute d'un arbre ;

**DECIDE**

- De régler à M. Alfonso Martinez résidant à Vitotia en Espagne la somme de 182.97 € TTC pour le remplacement du matériel endommagé (1 remorque de vélo, 1 tente 3 places et 2 pneus de vélo).

A Tonnerre, le 11 septembre 2023



pour extrait conforme,  
Génic CLECH  
Maire de Tonnerre